Association des Amis de Bex & Arts

Assemblée générale du 16 juin 2023
Bex – Soressex - Buvette de Bex & Arts

Présents : Mme Eliane Faillétaz, présidente
Mme Circé Barbezat-Fuchs
Mme Aesane Ziegler
Mme Sylvie Berger
M. Alessandro Svanascini
M. Aymeric Dallinge
M. Alain Michel, secrétaire
25 membres selon liste de présences

Excusés : 36 excusés selon liste

Ordre du jour :

1. Accueil – bienvenue
2. Liste de présences
3. Approbation du PV de l'assemblée générale du 2 septembre 2022
4. Rapport de la présidente
5. Rapport de la caissière
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Approbation des comptes
8. Élection du comité
9. Élection des vérificateurs des comptes et suppléant(s)
10. Cotisations annuelles
11. Modification des statuts
12. Nouvelles de la Fondation Bex & Arts par Mme Anne Bielman, pdte du Conseil de Fondation
13. Divers, propositions individuelles

1. Accueil – bienvenue

Mme E. Faillétaz, présidente, ouvre l'assemblée à 19h30, salue les membres et invités présents et les invite à compléter la liste de présences.

2. Liste de présences

À disposition auprès du secrétaire.

3. Approbation du PV de l'assemblée générale du 2 septembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 a été mis à disposition des membres dès l'envoi de la convocation, sur la page AABA du site internet de Bex & Arts.

La lecture n'en est pas demandée. Il est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de la présidente

Notre dernière AG a eu lieu chez Nicolas Pahlisch à Ollon. L'artiste nous a reçu dans son atelier, entre sculptures, dessins, gravures et peintures et a su partager sa passion pour l'art sous toutes ses facettes. Puisant son inspiration dans la nature, il la fragmente en de multiples éclats qu'il nous présente sous forme de mobiles fluides, agités par l'homme ou le vent, ou de sculptures fixes, fleurs, feuilles ou pétales figés dans la matière. Sa curiosité insatiable pour l'environnement se traduit également dans des carnets de recueils de poèmes ou dans des huiles au format XL ou XS, telles que présentées lors de son exposition à l'Espace Grafenried à Aigle en 2020. Je profite de vous dire qu'il expose actuellement des peintures magnifiques à l'Espace Richterbuxtorf à Lausanne.

Votre Comité s'est réuni 6 fois dans les locaux de la Maison de Ville de Bex. L'axe principal de toutes ces séances a été bien évidemment, la préparation du vernissage de la Triennale le 13 mai 2023. Partant de l'envie de refaire un vernissage dans le Parc, ce qui n'avait plus été le cas depuis quelques éditions, nous nous sommes mis au travail. Il a fallu tout d'abord trouver un espace qui permettait l'implantation d'une tente assez importante pour abriter les invités en cas de pluie. Très vite, le terrain plat à droite de la route, devant la caisse s'est imposé. Mais il a fallu ensuite convaincre l'Etat de Vaud que nous n'allions pas mettre à mal les racines des arbres centenaires entourant cet endroit et la Maison des Jeunes que nous ne ferions pas une fiesta du diable. Après une séance avec Monsieur Réchautier et une autre avec Madame Cosandey, nous avons reçu l'autorisation espérée. Dès lors, le Comité s'est attaché à organiser cet événement afin qu'il soit à la hauteur de l'exposition mise sur pied par Eleonore Varone. Les choix des Contemporains pour le service traiteur, celui d'Igor Iov pour l'animation, celui des Paysannes vaudoises pour le service, l'appui de la Commune avec la mise à disposition d'employés pour monter la tente, tout cela couplé avec la motivation sans faille des membres du comité a contribué à la réussite de la manifestation qui a réuni plus de 200 personnes. Nous avons essuyé quelques gouttes de pluie, mais même Charles 3 n'a pu éviter les averses lors de son couronnement, c'est dire…
Un autre sujet de discussion lors de nos séances a été la révision d'un article des statuts sur lequel nous reviendrons au point 11.

La discussion est ouverte au sujet de ce rapport. La parole n'est pas demandée.

5. Rapport de la caissière

En l'absence pour cause de vacances de Mme Liliane Rochat, caissière, M. Jean-Marc Faillétaz, vérificateur des comptes, donne connaissance de l'état de ceux-ci, qui présentent un excédent de recettes de fr. 8'129.25. pour une fortune de fr. 27'610.90 au 31.12.2022. En raison d'un petit souci de communication, le détail des comptes n'a pas pu être présenté. Il sera toutefois annexé au procès-verbal (voir annexe 1).

6. Rapport des vérificateurs des comptes

La vérification des comptes a été effectuée le 9 juin 2023 par les deux vérificateurs, MM. Christophe Barbezat et Jean-Marc Faillétaz. M. Faillétaz donne lecture du rapport établi à cette occasion (voir annexe 2).

7. Approbation des comptes

La discussion est ouverte au sujet des comptes. Les quelques questions posées permettent à la présidente de rappeler que l'Association des amis de Bex & Arts est complètement séparée de la Fondation Bex & Arts et qu'elle n'a rien à voir avec l'organisation de la triennale. Comme indiqué dans ses statuts, son but est de contribuer au rayonnement de la Triennale « Bex et Arts» et de favoriser les liens entre la Triennale et le public. C'est la raison pour laquelle elle participe activement au vernissage et au finissage des expositions. Les comptes et le rapport des vérificateurs sont adoptés à l'unanimité.

8. Élection du comité

La Présidente aborde ensuite l'élection du comité.

Les sept membres du comité sont partants pour un nouveau mandat.
Ce comité a pu s'appuyer sur les compétences avérées de M. Aymeric Dallinge pour la préparation du vernissage. Dans ce but il a participé activement à ses séances et, partant du constat que l'essayer c'est l'adopter, c'est d''un commun accord que sa candidature est proposée pour compléter le comité. Il n'y a pas d'autre proposition et tous sont élus ou réélus par acclamation. La composition du comité est donc la suivante :

Mme Eliane Faillétaz, présidente, Mme Liliane Rochat, caissière,
M. Alain Michel, secrétaire, Mme Circé Barbezat-Fuchs, Mme Sylvie Berger,
Mme Aesane Ziegler M. Alessandro Svanascini, M. Aymeric Dallinge.

9. Élection des vérificateurs des comptes et suppléant(s)

M. Jean-Marc Faillétaz devient 1er vérificateur et Mme Marie Aeschlimann 2ème vérificatrice. M. Marc Mundler est élu vérificateur suppléant.

10. Cotisations annuelles

Le comité propose de maintenir les cotisations sans changement. La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. L'assemblée vote le statu quo :

fr.	50.--	Sculpture de sel,	fr.	100.--	Sculpture de bois,
fr.	200.--	Sculpture de marbre,	fr.	500.--	Sculpture de bronze.

11. Modification des statuts

La proposition du comité, jointe à la convocation de la présente assemblée, soulève une discussion nourrie.

Il en ressort finalement que la cotisation individuelle minimale est de fr. 50,-- et qu'un couple doit par conséquent s'acquitter d'une cotisation de fr. 100,-- au minimum, libre à lui de la régler en un seul versement en mentionnant qu'il concerne le couple ou de s'acquitter en deux paiements distincts.

12. Nouvelles de la Fondation Bex & Arts par Mme Anne Bielman, présidente du Conseil de fondation

Mme Bielman, présidente du Conseil de fondation se réjouit du fait que si le vernissage a été quelque peu arrosé, le beau temps a été de la partie pour la suite. Le pari sur les nouvelles dates de programmation est dont gagné avec une ouverture avancée à mi-mai.

Elle évoque le parti pris de privilégier des œuvres collectives et les échos globalement positifs.

Un point noir doit être signalé : le voisinage avec la Maison des Jeunes est difficile, au point de voir le préfet organiser une séance de conciliation. Un des buts pour le futur est donc d'être plus indépendant sur le site et d'être moins proches de l'institution pour les réceptions et soirées.

13. Divers, propositions individuelles

La présidente informe l'assemblée de la date du finissage, qui se tiendra le 24 septembre.

M. Pierre Cosandey prend la parole et souligne qu'outre le fait que les comptes n'aient pas été présentés en détail, il n'y a pas de budget soumis à l'assemblée, ce qu'il a de la peine à admettre.

Mme Circé Barbezat-Fuchs lui rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de présenter un budget et que celui-ci n'est d'ailleurs pas prévu par les statuts. Elle relève que tout le bénéfice de l'association est réinvesti au profit de son but statutaire qui est de contribuer au rayonnement de la triennale, notamment dans le cadre du vernissage et du finissage, ce qu'elle a fait avec succès depuis sa création.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est close à 20h15.

Bex, le 14 juillet 2023

Association des Amis de Bex & Arts

Alain MICHEL
secrétaire

Annexes :

1. rapport de la caissière
2. rapport des vérificateurs des comptes

Association des Amis de Bex & Arts

Bilan au 31 décembre 2022

01.01.22 - 31.12.22

Actif			Précédent	Passif		Précédent
1020	Compte BCV no 5391.10.48	27'610.90	19'421.65			
				Fortune au 31.12.2022	27'610.90	
				Fortune au 31.12.2021		19'421.65
		27'610.90	19'421.65		27'610.90	19'421.65

Pertes et Profits 2022

01.01.22 - 31.12.22

Charge			Précédent	Produit			Précédent
3010	Frais bancaires	110.75	161.10	6010	Membres - sculpture de sel	2'100.00	2'250.00
3012	Cotisation ASLB	120.00		6020	Membres - sculpture de bois	3'400.00	3'100.00
3030	Frais assemblée générale	980.00	1'099.40	6030	Membres - sculpture de marbre	2'600.00	2'400.00
3034	Frais divers	200.00	241.60	6040	Membres - sculpture de bronze	1'500.00	1'000.00
	Enrichissement 2022	8'189.25					
	Enrichissement 2021		7'247.90				
		9'600.00	8'750.00			9'600.00	8'750.00

ASSOCIATION DES AMIS DE BEX ET ARTS

Rapport des vérificateurs des comptes

à l'assemblée générale d'AABA

du 16 juin 2023

EXCERCICE 2022

En exécution du mandat de vérificateurs des comptes de l'association **« Les Amis de Bex & Arts »**, Jean-Marc Faillétaz et Christophe Barbezat ont procédé, en date du 6 juin 2023, chez Liliane Rochat à Bex, à la vérification des comptes annuels, ainsi que du bilan établi au **31 décembre 2022**.

Nous avons pu vérifier que la **fortune au 31 décembre 2022 est de Fr. 27'610.90** et que le **résultat de l'exercice 2022 est une augmentation de fortune de Fr. 8'189.25.**

Nous tenons à remercier Mme Rochat pour sa disponibilité et sa gentillesse, elle a répondu avec satisfaction aux questions qui lui ont été posées, de même qu'elle a pu présenter tous les documents comptables nécessaires pour la vérification des comptes.

Sur la base des documents présentés, le contrôle par pointage des pièces nous a permis de constater l'exactitude de la comptabilité avec les relevés et la concordance des écritures comptables avec les pièces justificatives.

Nous recommandons à l'Assemblée Générale :

1) D'approuver les comptes pour l'exercice 2022.
2) D'en donner décharge au comité et de remercier notre trésorière, pour son travail apprécié.
3) De donner décharge aux vérificateurs des comptes pour l'exercice 2022.

Bex, le 9 juin 2023

Les vérificateurs des comptes

1er vérificateur
Christophe Barbezat

2ème vérificateur
Jean-Marc Faillétaz